

PROVINCE DE QUÉBEC
Municipalité de Sainte-Anne-des-Lacs

Séance spéciale du Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Anne-des-Lacs, sise au 773, chemin Sainte-Anne-des-Lacs à Sainte-Anne-des-Lacs (Québec), J0R 1B0, tenue le 18 avril 2016 à 19 h 00 au lieu et à l'heure ordinaires des séances spéciales :

Sont présents : Messieurs Serge Grégoire, Sylvain Charron, Sylvain Harvey, Normand Lamarche, Jean Sébastien Vaillancourt, conseillers, ainsi que madame Luce Lépine, conseillère, formant quorum sous la présidence de madame Monique Monette Laroche, mairesse.

Est également présent Monsieur Jean-François René, directeur général.

L'avis spécial de convocation a dûment été signifié à madame Monique Monette Laroche, mairesse, messieurs Serge Grégoire, Jean Sébastien Vaillancourt, Normand Lamarche, Sylvain Harvey et Sylvain Charron, conseillers ainsi que madame Luce Lépine conseillère.

À 19 h, la mairesse déclare la séance ouverte.

Absents : Messieurs Sylvain Charron et Sylvain Harvey, conseillers

Ordre du jour

1. Modification du règlement n° 398-2016 autorisant un emprunt de 400 000 \$ pour les travaux de mise aux normes du centre communautaire
2. Période de questions
3. Levée de la séance spéciale

Une présentation est faite, puis une période de questions suit cette présentation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

No 5588-04-16
Modification du règlement n° 398-2016 autorisant un emprunt de 400 000 \$ pour les travaux de mise aux normes du centre communautaire

Il est proposé par monsieur Serge Grégoire, conseiller, appuyé par monsieur Normand Lamarche, conseiller et résolu à l'unanimité :

De modifier le règlement n° 398-2016 « autorisant un emprunt de 400 000 \$ pour les travaux de mise aux normes du centre communautaire » de la manière suivante :

- En remplaçant le texte du 2^e alinéa de l'article 2 par le texte suivant :
« Le budget révisé suite aux résultats de l'appel d'offres préparé le 6 avril 2016 par Monsieur Jean-François René, directeur général, se retrouve à l'annexe « A » du présent règlement et en fait partie intégrante. »
- En remplaçant à l'annexe « A » l'estimé préparé le 28 janvier 2016 par Monsieur Maxime-Karl Gilbert, architecte; par le budget révisé suite aux résultats de l'appel d'offres préparé le 6 avril 2016 par Monsieur Jean-François René, directeur général.

Le budget révisé préparé par monsieur Jean-François René le 6 avril 2016 est joint à la présente résolution et en fait partie intégrante.

Règlement d'emprunt 398-2016
Budget révisé suite aux résultats de l'appel d'offres

Travaux de mise aux normes	294 000,00 \$
Contingences	45 000,00 \$
Honoraires professionnels	<u>37 250,13 \$</u>
	<u>376 250,13 \$</u>
TPS	18 812,51 \$
TVQ	<u>37 530,95 \$</u>
	<u>432 593,59 \$</u>
Remboursement TPS	(18 812,51) \$
Remboursement TVQ	<u>(18 765,48) \$</u>
	<u>395 015,61 \$</u>



Jean-François René
Directeur Général
06-avr-16

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Période
de questions

Les élus répondent aux questions.

Levée de la
séance

La séance spéciale prend fin à 19 h 10.

Monique Monette Laroche
Mairesse

Jean-François René
Directeur général et
Secrétaire-trésorier